



PRÉFET DE L' AISNE

*Direction départementale
des territoires
Service environnement*

AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC

Projet d'arrêté préfectoral fixant la liste des animaux classés nuisibles et les modalités de leur destruction à tir dans le département de l'Aisne pris en application de l'article R.427-6 du code de l'environnement pour la période allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019

En application du principe de participation du public défini à l'article L.123-19-1 du code de l'environnement, le préfet organise la consultation du public sur cet acte administratif ayant une incidence sur l'environnement **du 5 au 26 juin 2018** inclus.

A cet effet, une copie du projet accompagnée d'une note de présentation sera publiée sur le site internet de la préfecture :

<http://www.aisne.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Consultations-publiques>

Le public pourra envoyer ses observations pendant cette période par courriel à ddt-env@aisne.gouv.fr, ou les envoyer par courrier à l'adresse suivante¹ :

Direction départementale des territoires de l'Aisne
Service Environnement
50, Boulevard de Lyon
02011 LAON CEDEX

La préfecture de Laon est ouverte au public du lundi au vendredi de 09h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h30.

Par la suite, le projet d'arrêté préfectoral sera proposé à la signature de Monsieur le Préfet de l'Aisne.

LAON, le 31 mai 2018

Pour le Préfet et par délégation,
Le directeur départemental des territoires,


Pierre-Philippe FLORID

¹ Le cachet de la Poste faisant foi.